Nations Unies E/2022/17

Conseil économique et social

Distr. générale
10 mai 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022
23 juillet 2021-22 juillet 2022
Point 15 de l'ordre du jour
Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Afrique, 2021-2022

Résumé

Au cours de la période allant d'avril 2021 à mars 2022, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a continué d'être guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (les objectifs de développement durable) et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, qui constituent le cadre général pour traduire des idées en actions pour une Afrique autonome et transformée. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué à poser de graves problèmes à la réalisation de ces deux programmes et a même fait reculer certains des modestes progrès enregistrés. Au cours de la période considérée, l'action de la CEA a essentiellement visé à construire en mieux pour l'avenir après la pandémie grâce à une reprise économique solide, à une croissance inclusive profitant notamment aux jeunes, aux femmes et à d'autres groupes marginalisés de la société, ainsi qu'à des filets de sécurité sociale pour la plupart des gens. À cet égard, les travaux de CEA ont notamment visé à assurer la disponibilité de liquidités financières pour impulser le relèvement ; l'achat, la distribution et la fabrication de vaccins contre la COVID-19 ; la numérisation et l'adaptation technologique, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle, pour soutenir le commerce et les petites entreprises ; le fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de créer un marché régional élargi et d'augmenter les investissements ; le renforcement des capacités en matière de données et de statistiques en Afrique, notamment pour le recensement électronique ; et à faire face aux enjeux des changements climatiques et de l'industrialisation par la valeur ajoutée. La Commission a tiré parti de sa collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement grâce à la plateforme de collaboration régionale africaine et au système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En outre, elle a forgé des partenariats porteurs de valeur ajoutée avec des institutions régionales, sous-régionales et nationales. Le présent rapport résume les principaux faits marquants de la période considérée.

22-06899 (F) 200522 080622

Merci de recycler

I. Introduction

1. Face aux contraintes et limites imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux nombreux autres problèmes auxquels l'Afrique est confrontée, en 2021, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a continué à faire d'importantes avancées s'agissant d'aider les États membres à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. La CEA continue de « mettre en œuvre des idées et des mesures pour une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ».

2. La Commission, guidée par ses orientations stratégiques en matière de renforcement des connaissances, d'élaboration de politiques et de modèles de financement innovants, d'appui pour les questions régionales et transfrontalières et de promotion de la position de l'Afrique au niveau mondial, a exécuté son programme de travail au titre de sa fonction de mobilisation, de sa fonction de centre de réflexion et de sa fonction opérationnelle. Ainsi, la CEA a joué un rôle clef en mettant en place des plateformes régionales spécialisées, en menant des travaux de recherche de pointe sur les politiques générales et en fournissant des conseils stratégiques et un appui dynamique au renforcement des capacités au niveau national. L'appui de la CEA a également visé à renforcer l'aptitude des gouvernements à élaborer et appliquer des politiques en faveur du développement durable.

3. La Commission a travaillé en collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et par le biais de la plateforme de collaboration régionale afin de relier ses recommandations au travail des équipes de pays des Nations Unies, le but étant de garantir des réponses plus coordonnées et une contribution collective efficace au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. En outre, la CEA a continué de mettre à profit son partenariat stratégique avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé, pour promouvoir les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

4. Le présent rapport décrit les principales contributions que la CEA a apportées pour aider ses États membres à prendre des mesures accélérées pour mettre en œuvre le Programme 2030 dans le cadre de la décennie d'action. Certaines des réalisations notables de 2021 et 2022 relevées dans le rapport concernent les thèmes suivants :

a) Soutenir un relèvement résilient après la pandémie de COVID-19 ;

b) Renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques par l'utilisation de modèles macroéconomiques ;

c) Soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

d) Aider les États membres à évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 ;

e) Construire en mieux pour le développement durable, l'accent étant mis sur la reprise verte et l'intégration de l'atténuation des changements climatiques ;

f) Favoriser le développement d'une chaîne de valeur et d'un marché des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables en Afrique ;

g) Renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données et de statistiques crédibles.

II. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

A. Point sur les objectifs de développement durable

5. L'Afrique a progressé vers la réalisation des objectifs et cibles de développement durable d'ici 2030. Des progrès considérables sont observés dans des domaines clés du développement tels que la mortalité maternelle et infantile et les taux d'incidence des maladies transmissibles comme le VIH, le paludisme et la tuberculose. Des progrès sont également observés en matière de scolarisation dans le primaire et d'alphabétisation des jeunes. Des tendances positives sont observées en ce qui concerne la représentation des femmes, ce qui est essentiel pour accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation. En outre, les gouvernements africains ont fait des efforts considérables pour intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies et les plans de développement nationaux. Ils ont désigné des organismes publics pour coordonner la mise en œuvre des objectifs et ont donné la priorité à des cibles et indicateurs particuliers.

6. La pandémie de COVID-19 et ses ramifications économiques et sociales ont réduit à néant des décennies de progrès en matière de développement en Afrique. La pandémie a réduit la croissance économique et, dans certains cas, provoqué une croissance économique négative. Les vies et les moyens de subsistance ont été dévastés et les inégalités se sont aggravées. En 2020, la COVID-19 a fait basculer 26 à 40 millions de personnes supplémentaires en Afrique (hors Afrique du Nord) dans l'extrême pauvreté. La COVID-19 représente une grave menace contre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est peu probable que les objectifs liés à la paix, à la sécurité et à la gouvernance soient atteints. La réalisation des objectifs liés aux préoccupations climatiques et environnementales progresse, mais très lentement. La situation de la région en matière de gestion de la dette n'est pas viable, et la plupart des États membres doivent encore assumer la pleine responsabilité du financement de leurs objectifs de développement. Il ressort d'une analyse des progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement durable, effectuée par la CEA et ses partenaires, que la plupart des pays africains, en particulier ceux au sud du Sahara, ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs d'ici 2030.

7. Il est essentiel d'aider les pays africains à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les pays ont notamment besoin d'un appui pour accéder aux financements et aux mesures d'allègement de la dette, ainsi que pour développer leurs entreprises et tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils doivent avoir accès aux vaccins anti-COVID-19. L'action climatique pourrait permettre de créer des millions de nouveaux emplois verts et de nouveaux moyens de subsistance. L'accès à une énergie renouvelable propre et à la connectivité Internet est d'une importance cruciale. Par conséquent, la CEA s'est efforcée d'aider les pays africains à mieux se remettre de la pandémie et à accélérer la mise en œuvre et la réalisation des objectifs. Les sections ci-dessous résument les contributions notables de la CEA au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

B. Soutenir un relèvement résilient après la pandémie de COVID-19

8. En ce qui concerne le financement du relèvement du continent, l'action de sensibilisation de la CEA à la nécessité pour les pays de disposer de liquidités supplémentaires a abouti à la prorogation de l'Initiative de suspension du service de la dette et à la libération historique des droits de tirage spéciaux qui, de manière

cumulée, ont fourni aux pays africains près de 40 milliards de dollars de liquidités supplémentaires.

9. Suite à l'aggravation de la situation de la dette, la CEA a lancé en 2021, en collaboration avec les États membres, la facilité de liquidité et de viabilité dans le but de permettre aux gouvernements africains d'économiser 11 milliards de dollars en coûts d'emprunt au cours des cinq prochaines années et de favoriser des investissements plus écologiques et le développement durable.

10. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'impact des ruptures de l'offre mondiale dans l'industrie pharmaceutique, l'attention insuffisante portée à la gestion de l'offre dans les pays, la gestion insuffisante de la chaîne du froid et les mauvaises procédures d'achat dans l'espace budgétaire du continent pour des dépenses de santé équitables. En réponse, la CEA a intensifié ses activités pour lancer l'initiative pharmaceutique de la Zone de libre-échange continentale africaine, dont les principes ont présidé à la création de la Plateforme africaine de fournitures médicales dans 10 pays pilotes (Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles et Soudan).

11. Après la mise à disposition des vaccins, et forte du rôle essentiel qu'elle joue dans la relèvement, la CEA, en tant que membre du Fonds africain pour l'acquisition des vaccins, a mené une action de sensibilisation à l'échelle du continent et a assuré la direction technique de la négociation et de l'acquisition de 35 % des vaccins nécessaires pour l'Afrique, soit l'équivalent d'environ 470 millions de doses, afin de garantir la disponibilité des vaccins en vue de parvenir à l'immunité collective sur le continent. Les efforts des États membres ont été soutenus par un partenariat novateur avec la Banque mondiale pour faire en sorte que les pays aient accès aux vaccins dont ils ont besoin et puissent les financer.

C. Renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques grâce à l'amélioration des modèles macroéconomiques, des finances publiques et des mécanismes de gouvernance

12. En réponse à l'augmentation de la pauvreté et de la vulnérabilité causée par la pandémie de COVID-19, la CEA a réorienté ses travaux pour produire de nouvelles données sur les groupes de la population économiquement vulnérables et a aidé les pays africains à améliorer leur relèvement économique et leur résilience. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le *Rapport économique sur l'Afrique 2021*, sur le thème « Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19 ». L'une des principales conclusions du rapport est que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel que joue la gestion des risques dans la réduction de la pauvreté en Afrique. Bien qu'elle ait gravement perturbé la vie des gens, la pandémie n'est qu'un des nombreux risques auxquels font face les ménages pauvres. Le rapport contient des recommandations visant à encourager les décideurs non seulement à réduire la pauvreté immédiate (ex post), mais aussi à réduire la vulnérabilité à la pauvreté (ex ante) ; et pas seulement à étendre l'aide sociale, mais à créer des actifs et investir dans le renforcement des infrastructures sociales afin de promouvoir la croissance et la relèvement économique en Afrique.

13. La boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports a été élaborée en réponse à une demande faite lors de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2016 à la CEA et à la Commission de l'Union africaine de créer des outils et un cadre intégré de suivi et d'évaluation pour aligner le Programme 2030 sur l'Agenda 2063 afin de faciliter l'adaptation et l'établissement de rapports. Depuis sa création, la boîte à outils a été améliorée et mise à l'essai. En 2021, quatre pays (Burkina Faso, Égypte,

Ghana et Gambie) sont passés du déploiement à l'adoption de la boîte à outils, en l'intégrant dans leurs plans de développement nationaux. Un module de financement a été ajouté aux quatre modules initiaux (programmes d'action, plan de développement national, vue continentale et établissement de rapports) de la boîte à outils, et des efforts sont faits actuellement pour mettre en place une approche intégrée de la macro-modélisation, de la planification et du financement afin de maximiser l'impact et d'optimiser l'utilisation des ressources et l'état d'avancement de l'élaboration du modèle de la boîte à outils dans les États membres, ainsi que la collaboration entre les divisions sur les pays qui entreprennent la macro-modélisation.

D. Soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine

14. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, associée à un financement innovant et au développement du secteur privé et des infrastructures, devrait contribuer à l'accélération du relèvement socioéconomique après la pandémie, à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique par la définition de nouvelles possibilités et la conception de cadres et de mécanismes opérationnels visant à les traduire en création d'emplois, ainsi qu'à l'augmentation des investissements et à l'amélioration de l'industrialisation, ce qui conduira à terme au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales.

15. Malgré les restrictions imposées à cause de la COVID-19, la CEA a poursuivi ses efforts visant à accélérer la ratification par les pays africains de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Au total, 42 États membres ont désormais ratifié l'Accord, la République-Unie de Tanzanie étant le dernier pays à l'avoir fait, le 9 septembre 2021, suite aux activités soutenues de sensibilisation et de plaidoyer menées depuis 2019.

16. La CEA a activement aidé les États membres à élaborer leurs stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et des progrès ont été accomplis en matière de diversification des capacités productives et des modes de production, ce qui contribue à accélérer l'industrialisation. En 2021, sept pays (Burkina Faso, Burundi, Kenya, Malawi, Namibie, Niger et République démocratique du Congo) ont formulé des stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Zone avec l'appui technique de la CEA. Deux de ces stratégies nationales ont été validées. En outre, cinq pays ont mis au point l'Indice-pays des affaires dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de surveiller l'impact de la Zone sur le secteur privé.

17. Compte tenu de l'effet que la pandémie de COVID-19 a eu sur l'économie, il est devenu crucial de développer des chaînes de valeur régionales intra-africaines et d'exploiter le potentiel commercial du continent. Dans ce contexte, la CEA n'a cessé de prêter appui aux États membres pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes sur les chaînes de valeur régionales et sur les questions relatives à la deuxième phase de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui porte sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

18. Un nouveau cadre global et dynamique visant à éclairer l'élaboration de plans directeurs sous-régionaux et nationaux d'industrialisation et de diversification économique a pris racine en Afrique centrale, le but étant de transformer la zone en un centre de croissance verte et d'industrialisation nette zéro dans de multiples secteurs, notamment : l'agro-industrie ; les batteries, les véhicules électriques et les énergies renouvelables ; les engrais à base d'azote, de phosphore et de potassium ; les produits pétrochimiques ; le fer et l'acier ; et le bétail et le cuir. Lancé par la CEA sur

la base des plans existants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le cadre des plans-directeurs met en évidence d'énormes possibilités de développement de plusieurs produits à forte valeur ajoutée grâce aux atouts de l'Afrique centrale, notamment en matière d'énergie renouvelable, et repose sur le développement du capital naturel et humain, de l'économie numérique et des zones et pôles économiques régionaux. Le cadre a été examiné et validé en juin 2021 par des représentants de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le coordonnateur du secrétariat technique du comité de pilotage de la rationalisation des communautés économiques régionales d'Afrique centrale et des fonctionnaires et experts des pays d'Afrique centrale.

E. Soutenir le développement du secteur privé et des infrastructures, ainsi que les financements innovants pour une Afrique prospère

19. La CEA a enregistré d'importantes réalisations dans le secteur des infrastructures en 2021, lesquelles ont trait à ses travaux sur le lien entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les transports et la libéralisation du transport aérien en Afrique. En ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA a mené des travaux de recherche sur ses incidences pour la demande d'infrastructures et de services de transport. La méthode utilisée pour cette étude a consisté à quantifier les possibilités d'investissement offertes par la Zone pour le secteur des transports sur le continent, dont plus de 400 milliards de dollars pour l'acquisition d'équipements de transport (camions, wagons, navires et avions). Les conclusions de l'étude ont servi de base au cinquième Forum des entreprises de l'Afrique, qui s'est tenu le 7 février 2022 sur le thème « Investir dans les infrastructures de transport multimodal pour optimiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine : mettre l'accent sur le transport aérien et le tourisme ». Les chefs d'État du Botswana et de la Sierra Leone ont utilisé les résultats de l'étude pour présenter les possibilités d'investissement dans leur pays lors du Forum.

20. En ce qui concerne le transport aérien, la CEA a élaboré des indicateurs clés de performance pour évaluer la mise en œuvre par les États membres de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien et le Marché unique du transport aérien africain. Les indicateurs clés de performance ont été utilisés pour élaborer un tableau de bord de suivi des résultats. La CEA a fourni les indicateurs clés de performance et le tableau de bord à la Commission africaine de l'aviation civile, qui est l'agent d'exécution de la Décision de Yamoussoukro et du Marché unique du transport aérien africain. Actuellement, la CEA prête son concours à la Commission africaine de l'aviation civile pour entreprendre des évaluations des lacunes dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro et du Marché unique du transport aérien africain dans certains pays africains (dont le Cabo Verde et le Cameroun) en utilisant les indicateurs clés de performance et le tableau de bord.

21. En partenariat avec la Chambre de commerce internationale, la CEA a lancé le Centre de l'entrepreneuriat en Afrique le 16 septembre 2021. Les premiers pôles ont été annoncés au Ghana, au Kenya, au Maroc et au Nigeria en vue de susciter l'innovation et d'améliorer l'environnement des affaires pour les petites et moyennes entreprises en Afrique. En outre, la CEA a organisé le Forum des entreprises de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu à Lagos (Nigéria), du 21 au 23 septembre 2021. Le Forum a offert une plateforme pour l'échange de possibilités d'affaires entre les femmes et les jeunes, en particulier, et pour identifier les champions des affaires appelés à promouvoir les intérêts de l'entreprenariat des femmes et des jeunes en Afrique de l'Ouest.

F. Construire en mieux pour le développement durable, l'accent étant mis sur la reprise verte et l'intégration de l'atténuation des changements climatiques

22. La CEA et le Gouvernement rwandais, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les entités du système des Nations Unies, ont organisé, du 3 au 5 mars 2022, la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable à Kigali, dans un format hybride permettant une participation en personne et en ligne. Le Forum a réuni plus de 1 800 participants, notamment des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 54 États membres de la CEA, d'organes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, de grands groupes et autres parties prenantes. Vu l'ampleur des besoins financiers après la pandémie dans des domaines tels que les infrastructures et la santé et comme la pandémie a annulé les gains durement acquis au cours des deux dernières décennies, les gouvernements doivent travailler en partenariat avec le secteur privé et les acteurs internationaux tels que l'ONU et les banques multilatérales pour relever ces défis urgents. Le Forum s'est terminé par l'adoption de la Déclaration de Kigali.

23. La CEA a organisé la neuvième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, qui constituait une étape importante pour le continent africain sur la voie de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Tenue au Cabo Verde, du 13 au 17 septembre 2021, elle a porté sur le thème « Vers une transition juste, porteuse d'emplois, de prospérité et de résilience aux changements climatiques en Afrique : tirer parti de l'économie verte et bleue ». La Conférence s'est conclue par une déclaration finale qui résume les positions de l'Afrique sur les principales questions en cours de négociation et présente les attentes du continent quant aux résultats de la Conférence des Parties.

24. Les travaux de recherche de la CEA visant à établir une maîtrise intellectuelle dans le domaine de la climatologie en Afrique ont conduit à un certain nombre d'initiatives. Portant sur des thèmes liés à la climatologie fondamentale, aux effets climatiques et à la politique climatique, 21 résultats de recherche ont été produits en engageant un nombre égal de chercheurs postdoctoraux de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, de Madagascar, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et du Zimbabwe. La CEA a également aidé le Burkina Faso et le Cameroun à réviser leurs contributions déterminées au niveau national et à intégrer la résilience aux changements climatiques dans leurs plans et programmes de développement nationaux, respectivement. En outre, quatre initiatives sont actuellement menées en vue d'exploiter les économies verte et bleue, de façon à aider les pays à construire en mieux après la COVID-19.

25. La CEA a participé à une autre réunion internationale, à savoir le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Organisé par le Secrétaire général en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, le Sommet a été décrit comme l'événement des Nations Unies le plus important de l'année. Il avait pour but de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des solutions qui changent la donne et permettent de lutter contre l'insécurité alimentaire et de renforcer la résilience, ce qui est essentiel dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Orienté vers l'action, le Sommet a consisté en 500 dialogues sur des questions allant au-delà de l'agriculture, notamment les changements climatiques, la santé et la paix et la sécurité. L'un des principaux résultats a été la position commune africaine, présentée par le Président de l'Union africaine lors du

Sommet. En outre, les cinq commissions régionales ont adopté une position commune sur la lutte contre la transformation alimentaire dans le monde.

G. Renforcer la capacité des États membres à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5

26. La CEA a continué à travailler avec la Banque africaine de développement au fil des ans pour produire le Rapport et indicateur des inégalités entre les sexes en Afrique et pour organiser une manifestation de diffusion mondiale virtuelle, qui s'est tenue en décembre 2020. Celle-ci a réuni plus de 150 participants issus de gouvernements, d'institutions de développement, du secteur privé et de la société civile, qui ont examiné les moyens d'accélérer les progrès pour les femmes et les filles en Afrique. Les représentants des États membres ont demandé l'aide de la CEA et de la Banque africaine de développement pour analyser les disparités fondées sur le genre relevées, identifier les goulots d'étranglement à l'origine de ces disparités et établir un ordre de priorité pour les interventions visant à les combler. Pour aider à diffuser les conclusions du rapport, la CEA et la Banque africaine de développement ont organisé, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, des concertations de haut niveau en 2021, qui ont permis d'établir des feuilles de route orientées vers l'action pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Afrique australe.

27. Un projet est actuellement mis en œuvre pour aider les pays africains à évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 et pour renforcer la capacité des décideurs africains à intégrer les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les processus de planification et les budgets nationaux. Les principaux résultats attendus sont les suivants : une analyse de la situation de l'évaluation du coût des interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes ; des études de cas sur la manière dont les pays africains ont calculé le coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes ; un examen et une évaluation des méthodologies et approches existantes pour le calcul du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes ; un cadre conceptuel pour le calcul du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes dans les pays africains ; et une estimation du coût des interventions visant à atteindre l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans certains pays africains. En outre, la CEA a contribué à renforcer les connaissances et les capacités de cinq pays (Burundi, Mozambique, Namibie, Seychelles et Zimbabwe) en vue de déterminer les besoins en matière d'évaluation des coûts des États membres et de fournir des indications essentielles pour le financement de l'égalité des sexes.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030

A. Données et statistiques

28. Au cours des quatre dernières décennies, les recensements de la population et de l'habitat et d'autres enquêtes ont été les principales sources de données utilisées pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et la prise de décision en Afrique pour les programmes de développement nationaux et régionaux. Dans ce contexte, et dans le cadre de son mandat de promotion du développement durable du continent, la CEA s'est engagée à aider les États membres à renforcer leurs capacités

statistiques et à collaborer avec les partenaires de développement pour renforcer les systèmes statistiques nationaux en améliorant les stratégies nationales de développement des statistiques. Sa dernière contribution a été l'élaboration des lignes directrices pour la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial en Afrique.

29. En 2021, la CEA a aidé le Ghana et la Sierra Leone à réaliser des recensements numériques dans le prolongement du cycle de recensements de 2020 en Afrique. Cela a permis de disposer de données de qualité et en temps voulu en améliorant le contrôle des erreurs de contenu et de couverture. L'assistance technique fournie comprenait un travail de cartographie numérique pour identifier les structures délimitées et délimiter les zones de recensement, un travail de conception et de planification du recensement pour faire passer les données de la version papier au système numérique, l'élaboration et l'utilisation d'un tableau de bord opérationnel pour le contrôle de la qualité ainsi que l'élaboration et l'utilisation d'un système de suivi du recensement. En outre, une formation a été dispensée au personnel du bureau national de statistique en matière de cartographie numérique et d'utilisation des systèmes et outils de suivi numériques. Les travaux de la CEA sur les recensements numériques ont augmenté la demande d'appui dans ce domaine. Les autres pays bénéficiant de l'appui de la CEA en matière de recensement électronique sont le Botswana, le Kenya, Maurice, la Namibie, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie et le Togo.

30. La CEA a joué un rôle majeur dans la mise au point de la Plateforme des données des Nations Unies au service du développement par le biais de la coalition thématique sur les données et les statistiques. Elle a fait partie des 17 entités régionales du système des Nations Unies au titre de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique qui ont participé à son lancement le 13 septembre 2021. La plateforme commune de données pour le système des Nations Unies sur l'Afrique répond à la demande croissante de données sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. La plateforme sert de guichet unique qui recueille des données et des preuves de qualité sur les objectifs de développement durable de tous les pays africains.

31. Dans le cadre d'un programme sur les statistiques des migrations et la reconnaissance des compétences en Afrique, la CEA a réalisé une étude sur la reconnaissance des compétences des migrants africains au Maroc. Avec le Maroc comme pays pilote, le rapport d'analyse sur les statistiques des migrations qui en a résulté est une initiative prise dans le cadre des efforts de la CEA visant à accroître la capacité des pays africains à concevoir des politiques et des programmes en matière de migration fondés sur des données probantes et conformes aux protocoles et cadres internationaux et africains. Ce projet, qui vise à renforcer les politiques et programmes nationaux africains en matière de migration, est mené dans six pays (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe) par la CEA, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations.

B. Finances

32. En 2021, la Conférence économique africaine s'est tenue à Sal (Cabo Verde), du 2 au 4 décembre, sur le thème « Financer le développement de l'Afrique après la COVID-19 ». La conférence a été organisée conjointement par la CEA, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Offrant une plateforme pour des discussions, des débats et des idées utiles, elle a rassemblé plus de 200 participants comprenant des représentants de gouvernements, d'universités, de la société civile et du secteur privé d'Afrique et du

reste du monde, qui ont partagé leurs expériences et des idées innovantes sur les questions économiques et d'orientation relatives aux politiques, stratégies et pratiques de financement du développement propres à assurer une transformation réussie du développement en Afrique. Les chercheurs participant à la conférence ont présenté leurs dernières constatations sur ce thème et ont défini trois domaines essentiels appelant l'attention : le capital humain, les institutions et les infrastructures. Les participants ont proposé des possibilités d'action de grande envergure pour répondre aux besoins de financement du développement du continent, notamment la nécessité d'évaluer les règles de la finance internationale et de réformer le système financier du continent pour mieux soutenir le développement du continent. En outre, les participants ont proposé que les tendances macroéconomiques structurelles des économies africaines soient réévaluées afin de mieux refléter l'impact que la COVID-19 a eu sur le continent.

33. Le faible niveau d'imposition et le problème des flux financiers illicites continuent de caractériser l'accès au financement du développement en Afrique. En conséquence, la CEA a élaboré un cadre pour aider les pays à renforcer leur politique fiscale et à lancer un projet pilote pour suivre et mesurer les flux financiers illicites. Afin d'aider les pays à calculer, à titre de projet pilote, les estimations des flux financiers illicites, la CEA, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont organisé un atelier de formation interrégional sur la mesure statistique des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux. L'objectif de l'atelier était de dispenser une formation approfondie sur six méthodologies statistiques proposées dans les directives méthodologiques en cours d'affinement par la CNUCED, d'échanger des études de cas et des expériences et de discuter des problèmes rencontrés dans l'examen des données et l'utilisation des méthodes retenues.

C. Science, technologie et innovation

34. La CEA a enregistré des progrès pour ce qui est de renforcer la capacité des États membres à concevoir et mettre en œuvre des initiatives visant à exploiter les technologies d'avant-garde et l'innovation grâce, entre autres, à l'établissement d'un rapport sur la conception et la mise en œuvre des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, à une enquête auprès des universités sur l'entrepreneuriat et la promotion des universités entrepreneuriales en Éthiopie et au Ghana, ainsi qu'à l'élaboration de programmes d'études en chimie pharmaceutique et fabrication de médicaments.

35. Grâce à l'initiative hybride Camp de codage des filles africaines connectées, menée par la CEA en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Union internationale des télécommunications et les gouvernements des pays d'accueil, des camps de codage ont été organisés pour les filles et les jeunes femmes âgées de 12 à 25 ans, en personne et en ligne. L'initiative a désormais touché plus de 15 000 filles dans 52 pays. Les camps de codage fournissent aux filles et aux jeunes femmes les connaissances, les outils et les plateformes dont elles ont besoin pour devenir des entrepreneures, des innovatrices et des leaders en matière de technologies et d'apporter des contributions à leur communauté. Les jeunes filles sont formées dans les domaines suivants : a) compétences techniques en matière d'animation, de jeux et de développement Web, Turtlestitch, robotique et Internet des objets, mode, réflexion conceptuelle, pensée computationnelle, informatique, cybersécurité et impression 3D ; et b) compétences non techniques en matière de leadership, art oratoire, questions de genre, Agenda 2063, objectifs de développement durable, changements climatiques, autonomisation des femmes et égalité des sexes.

36. Grâce à ses services consultatifs, la CEA a aidé sept pays (Botswana, Cameroun, Éthiopie, Guinée, Rwanda, Sénégal et Zimbabwe) à élaborer leur stratégie nationale de transformation numérique sur la base de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et à développer les innovations des jeunes dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Par ailleurs, des réunions consultatives ont été organisées avec des partenaires pour évaluer, concevoir et mettre en œuvre un projet pilote d'identification numérique dans plusieurs pays africains, dont le Botswana et le Togo.

37. La CEA a fourni une assistance technique à 14 États membres (Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, République démocratique du Congo, Sénégal, Zambie et Zimbabwe) aux fins de la mise en place de la plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique, qui a été conçue pour renforcer la capacité des gouvernements africains à communiquer et à interagir avec leurs citoyens en vue d'atténuer et de gérer les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

D. Renforcement des capacités

38. La pandémie de COVID 19 a eu de graves répercussions sur le développement économique des États membres, ayant entrainé une réduction du produit intérieur brut et une augmentation des taux d'intérêt. Cette situation a contribué au surendettement, qu'ont aggravé le ralentissement des échanges, l'instabilité des cours des produits de base et l'incertitude macroéconomique. Pour remédier à cette situation socioéconomique, le sous-programme a renforcé les capacités de 501 fonctionnaires et décideurs (dont 122 femmes) concernant les questions macroéconomiques. Pour ce faire, huit cours, trois webinaires et une session de la communauté de pratique (15 pays) ont été organisés sur les moyens d'atténuer les effets de la pandémie et de stimuler la croissance économique des États membres. La formation a porté sur des sujets tels que le cadre macroéconomique pour une économie verte inclusive dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté sur fond de nouvelles vagues de la COVID 19. En collaboration avec l'Open Society Initiative For West Africa, le sous-programme a permis d'étayer la réponse économique des États membres en produisant cinq études de cas sur la gestion de la dette et les politiques budgétaires, l'accent étant mis sur la situation macroéconomique au lendemain de la première flambée de COVID-19.

39. En 2021, les programmes de formation de l'Institut africain de développement économique et de planification ont permis à 75 % des fonctionnaires d'attester qu'ils ont utilisé, preuves concrètes à l'appui, les connaissances, les compétences et les outils qu'ils ont acquis pour influencer positivement la politique socioéconomique dans leurs pays respectifs. Un ancien élève a choisi l'Institut pour lancer un livre intitulé *The Demise, Alternatives, and Rebirth of Planning : The Gambian Experience* en présence de hauts fonctionnaires de la Gambie. Enfin, une initiative spéciale, les Young Economists' Networks, a été lancée, avec la participation de 744 étudiants en maîtrise ou en doctorat dans 70 universités de 27 pays.

40. Les travaux du sous-programme ont permis à 441 experts de renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques publiques grâce à des activités de recherche analytique en partenariat avec l'Institut africain de développement économique et de planification et à la diffusion de 40 programmes de formation en ligne qui ont permis de renforcer les capacités de 3 029 fonctionnaires (dont 946 femmes).

IV. Favoriser le développement d'une chaîne de valeur et d'un marché des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables en Afrique : les faits saillants

41. Alors que le monde s'oriente de plus en plus vers les énergies vertes et la décarbonisation rapide comme mesure de lutte contre la catastrophe climatique mondiale, d'énormes possibilités s'offrent à l'Afrique. L'industrie mondiale des batteries de véhicules électriques connaît une croissance rapide et devrait représenter 8,8 billions de dollars d'ici 2025 et 46 billions de dollars d'ici 2050. L'Afrique est bien placée pour profiter de cette transition mondiale vers la décarbonisation, car elle est dotée de ressources naturelles et surtout de minéraux stratégiques qui sont des composants des batteries au lithium-ion, comme le cobalt, le cuivre, le lithium et le manganèse. Il est donc possible de créer une chaîne de valeur régionale solide pour les batteries, les véhicules électriques et les énergies renouvelables.

42. La République démocratique du Congo dispose de plus de 25 millions de tonnes de réserves de cobalt identifiées dans son sous-sol, soit deux tiers des réserves mondiales identifiées. Actuellement, le pays fournit 70 % du cobalt mondial utilisé dans la fabrication des véhicules électriques, mais ne capte pas plus de 3 % de la chaîne de valeur minière des batteries et des véhicules électriques. Il est important que la République démocratique du Congo et les autres pays africains qui produisent et vendent actuellement des matières premières progressent rapidement dans la chaîne de valeur afin de pouvoir bénéficier de la transition. Par exemple, si la République démocratique du Congo progressait dans la chaîne de valeur, elle pourrait retirer des revenus 25 fois supérieurs à ceux qu'elle retire actuellement. Outre la contribution à l'industrialisation de l'Afrique et aux solutions aux changements climatiques, une meilleure intégration des producteurs africains de minéraux destinés à la fabrication des batteries dans les chaînes de valeur mondiales contribuera non seulement à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'augmentation de la part de la richesse retenue localement, mais aussi elle renforcera la compétitivité des petites et moyennes entreprises locales et permettra la création d'emplois décents pour les jeunes.

43. À cette fin, la CEA et ses partenaires, notamment la Banque africaine d'import-export, Africa Finance Corporation, la Banque africaine de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et le Pacte mondial des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ont organisé, en novembre 2021, le Forum des entreprises de la République démocratique du Congo, sur le thème « Favoriser le développement d'une chaîne de valeur et d'un marché des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables en Afrique ». Le Forum a réuni les représentants des gouvernements africains, ainsi que le secteur privé africain, les entrepreneurs, les partenaires de développement, les investisseurs institutionnels, les négociateurs, les industriels et le secteur privé étranger dans le but d'engager un dialogue, de déterminer les possibilités offertes et de faciliter les investissements pour augmenter la part de l'Afrique dans la chaîne de valeur des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables.

44. À la suite du Forum, un conseil des batteries a été créé en République démocratique du Congo et un cadre de financement spécialisé a été mis en place pour permettre aux citoyens et aux entreprises congolais d'investir dans le développement de la chaîne de valeur des précurseurs de batteries. En outre, d'autres pays africains comme le Gabon, le Maroc et la Zambie se sont engagés à s'impliquer dans la chaîne de valeur régionale pour la production de précurseurs de batteries. Par ailleurs, des investisseurs conduits par la Banque africaine d'import-export ont décidé de mobiliser 1 milliard de dollars pour mettre en place une usine de précurseurs de

batteries en République démocratique du Congo. Cette initiative illustre les efforts continus de la CEA en faveur de l'industrialisation par l'ajout de valeur et une impulsion vers une croissance inclusive, la prospérité et la résilience climatique.

V. Mettre les partenariats au service du développement durable

A. Collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement

45. La CEA continue d'œuvrer avec d'autres organismes des Nations Unies à la mise en œuvre des réformes régionales en Afrique par le biais de la plateforme de collaboration régionale nouvellement créée, dont la Secrétaire exécutive de la CEA est la co-vice-présidente et dont la CEA fait partie du secrétariat conjoint, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement. Huit coalitions thématiques et des groupes de travail sur la gestion des connaissances, les rapports régionaux et les services de soutien ont été créés en appui au programme de la plateforme. La CEA sert de co-organisateur de deux de ces coalitions et de trois groupes de travail. La première réunion de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique s'est tenue le 5 février 2021. À la deuxième réunion, tenue le 28 février 2022, les participants ont fait le point sur les progrès accomplis au titre de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, examiné le programme de travail de 2022 et défini les quatre domaines d'intervention de la plateforme pour 2022, à savoir les données, le cadre macroéconomique et la dette, l'action climatique et la numérisation, et la transformation numérique et l'énergie.

46. La CEA continue de soutenir le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies de deux manières : a) à travers la plateforme de collaboration régionale, par laquelle les coordonnatrices et coordonnateurs résidents demandent un soutien par l'intermédiaire du secrétariat conjoint de la plateforme et la coalition thématique compétente est déployée pour fournir le soutien nécessaire (des pays comme le Malawi, l'Érythrée et l'Éthiopie ont demandé et obtenu un tel soutien) ; et b) à travers les bureaux sous-régionaux de la CEA qui servent de membres non-résidents des équipes de pays dans leurs régions respectives et contribuent aux travaux des équipes de pays, notamment à l'élaboration du bilan commun de pays, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des services consultatifs techniques sur les politiques macroéconomiques et sociales et la planification du développement.

B. Collaboration avec les institutions régionales, sous-régionales et nationales

47. Des partenariats novateurs et porteurs de valeur ajoutée noués avec un large éventail de parties prenantes nationales, régionales et mondiales restent d'une importance capitale pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA. Au cours de la période considérée, la CEA a signé des accords-cadres avec un large éventail de partenaires, notamment : a) l'Union économique et monétaire ouest-africaine, pour surveiller l'intégration économique et monétaire dans la région et renforcer les capacités des États membres d'Afrique de l'Ouest ; b) la Chambre de commerce internationale, pour créer le Centre pour l'entrepreneuriat en Afrique (voir par. 21) afin de préparer et de mobiliser la prochaine génération d'entrepreneurs en Afrique ; c) la Fondation Kofi Annan, pour promouvoir le développement

économique et social des États membres en favorisant l'intégration intra-régionale, promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique et favoriser l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités dans le secteur des transports en Afrique ; d) le Gouvernement italien, pour coopérer à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; e) Eurostat, pour aider à renforcer les capacités de collecte et de production de statistiques dans les domaines de travail de la CEA en Afrique ; et f) le Partenariat pour la recherche sur la gouvernance sociale en Afrique, pour collaborer à la recherche et à la sensibilisation aux politiques.

48. Dans le domaine du commerce et de l'intégration régionale, la CEA a collaboré avec la Banque africaine d'import-export à la collecte de données relatives au commerce transfrontière informel dans le but de recueillir des données dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et dans d'autres corridors pilotes et d'utiliser la Zone de libre-échange continentale africaine comme une possibilité offerte de garantir que le plein potentiel du commerce transfrontière informel est exploité dans un cadre unique et global de l'Union africaine aux fins de la collecte de données sur le commerce transfrontière informel en Afrique. La CEA a conclu un partenariat avec la Société internationale islamique de financement du commerce pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine dans certains pays africains. La CEA s'est également associée à la CNUCED pour élaborer et inclure des initiatives écologiques dans les stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine dans 10 pays africains. Plus largement, l'initiative vise des interventions stratégiques dans les domaines de l'investissement, de la politique de concurrence, de l'innovation, de la numérisation, de la facilitation des échanges, de l'écologisation du commerce et des changements climatiques.

49. En outre, la CEA a signé avec l'Organisation africaine de normalisation un accord de partenariat sur la promotion de l'adoption de normes environnementales en appui aux chaînes de valeur africaines compétitives au niveau mondial dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine en sensibilisant davantage aux avantages de la normalisation dans des domaines tels que les textiles, l'exploitation minière, le coton, le cuir et le tourisme.

50. Dans le domaine du renforcement des capacités et de la production de connaissances, la CEA a collaboré avec Universities South Africa en aidant les États membres africains à transformer les universités dans le but de stimuler l'innovation et l'entreprenariat au service du développement grâce à l'enseignement supérieur. La CEA a poursuivi son partenariat avec le Ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie en matière de renforcement de la résilience des infrastructures, des communautés et des écosystèmes dans certains bassins versants ruraux des sous-bassins du Nil en dispensant une formation pratique et en contribuant à la stratégie nationale d'économie verte résiliente aux changements climatiques et à la politique nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La CEA a collaboré avec l'Agence de protection de l'environnement du Liberia pour mettre en œuvre la révision des contributions déterminées au niveau national dans le cadre du programme de mise en œuvre des politiques de développement résilient face aux changements climatiques en Afrique. La CEA a fourni un appui technique à l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est pour répondre directement aux menaces liées à l'insécurité alimentaire et à plusieurs autres urgences causées par les invasions de criquets migrateurs en Afrique de l'Est et pour protéger les populations, appliquer ses inventions vertes et en évaluer les effets sur l'environnement.

51. En partenariat avec la Fondation Gates, la CEA s'est employée à renforcer ses capacités en ce qui concerne les sujets de finance internationale. Cette démarche est

particulièrement opportune étant donné le nombre d'initiatives que la communauté internationale envisage pour soutenir le financement du relèvement après la pandémie dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. La CEA est devenue une voix importante pour le continent et un acteur visible dans les efforts mondiaux. Elle veillera à ce que les voix africaines sur les questions liées au relèvement économique soient techniquement fondées et convenablement défendues.

52. La CEA a collaboré avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour concevoir et mettre en œuvre un programme de formation sur les politiques propres à favoriser le lien entre la paix, la sécurité et le développement en vue d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique. Un partenariat a été renouvelé avec Vital Strategies et un nouveau partenariat a été conclu avec Bloomberg Philanthropies pour soutenir le programme accéléré d'enregistrement des faits d'état civil et améliorer les systèmes de collecte de données sur les naissances et les décès en Afrique, respectivement. En outre, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la CEA s'emploie à aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de statistiques agricoles de base.

VI. Conclusions

53. L'Afrique a bien progressé vers la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, mais des problèmes subsistent. La note moyenne de l'ensemble des États membres africains était de 53,82 en 2020, ce qui était légèrement supérieur à la moyenne de 2019. Une analyse effectuée par la CEA et ses partenaires sur les cinq piliers des objectifs (population, prospérité, planète, paix et partenariats) montre que la plupart des États membres africains (en particulier ceux situés au sud du Sahara) ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et cibles prévus. En outre, la pandémie de COVID-19 a aggravé la situation, entraînant de graves répercussions socioéconomiques sur la vie de millions de personnes. Cependant, comme point positif, les gouvernements africains ont fait des efforts considérables pour ce qui est d'intégrer les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 dans les stratégies et plans de développement nationaux, de désigner des organismes publics chargés de coordonner leur mise en œuvre et de donner la priorité à des cibles et des indicateurs particuliers. La CEA aide les pays africains à mieux se remettre de la pandémie et à accélérer la mise en œuvre et la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

54. Grâce aux interventions qu'elles a menées dans le cadre de sa fonction de centre de réflexion, de sa fonction de mobilisation et de sa fonction opérationnelle, la CEA a pu renforcer efficacement les capacités des États membres en ce qui concerne un large éventail de questions de développement. Ses interventions au cours de la période considérée englobaient la recherche de pointe et un appui intégré en matière de politiques et de capacités axé sur la diversification économique, en particulier la conception d'instruments financiers innovants en vue d'accroître la mobilisation des ressources ; l'élaboration de stratégies nationales et sous-régionales ; l'appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ; et la transformation numérique. Les évaluations effectuées au cours de la période considérée ont révélé que les travaux de la CEA sont adaptés aux besoins et aux priorités des États membres et alignés sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. La CEA a un rôle essentiel à jouer en apportant aux États membres, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales des solutions innovantes et en leur donnant, à leur demande, des conseils de politique générale et des conseils techniques sur mesure afin de les aider à se relever rapidement de la pandémie de COVID-19 et de favoriser l'avènement de sociétés plus prospères et plus inclusives.